

Un tribunal pour enfants à Lisieux ? « Ce serait la fin d'une anomalie judiciaire », arguent la présidente et le parquet

L'audience solennelle de rentrée du tribunal judiciaire de Lisieux (Calvados) a eu lieu ce vendredi 23 janvier 2026. Anne-Laure Bergère, sa présidente, et Élise Bayet, procureure de la République, ont dévoilé leur projet de créer un tribunal pour enfants au sein de la juridiction.



Les magistrats et magistrats, greffiers et membres du parquet, du tribunal judiciaire de Lisieux (Calvados). | OUEST-France

Ouest-France
Lucas LARCHER

Publié le 23/01/2026 à 19h05

C'est le projet phare de l'année judiciaire. En audience solennelle de rentrée, ce vendredi 23 janvier 2026, la présidente du tribunal judiciaire de Lisieux (Calvados), Anne-Laure Bergère, et la procureure de la République, Élise Bayet (ancienne juge des enfants), ont dévoilé leur projet de créer un tribunal

pour enfants. Ceci permettrait à un juge spécialisé de statuer localement sur les infractions commises par des mineurs et de prononcer des mesures de protection, en cas de maltraitance par exemple.

Actuellement, cette compétence relève seulement du tribunal de Caen. Cette organisation limite fortement l'accès des familles au juge des enfants et à l'assistance d'un avocat notamment pour les mineurs, déplore Anne-Laure Bergère. La magistrate regrette une anomalie judiciaire. Sur le plan national, sur les 66 tribunaux de taille équivalente, seuls 23 n'ont pas la compétence mineurs.

« Les conditions sont réunies »

Décisionnaire sur ce sujet, le ministère de la Justice ne s'est pas encore prononcé. Mais Anne-Laure Bergère s'appuie sur un projet similaire en cours à Alès (Gard) : Le ministre de la Justice Gérald Darmanin, a émis deux conditions : la garantie de locaux en capacité d'accueillir l'activité et des effectifs suffisants. Pour Lisieux, ces deux conditions sont déjà réunies.

Du côté des effectifs, des moyens supplémentaires auraient justement été prévus. La semaine dernière, le ministère de la Justice a annoncé pour 2027 une augmentation de nos effectifs de 25 %, ce qui correspond à quatre personnels de greffe supplémentaires et trois magistrats, j'imagine un au parquet et deux au siège, détaille Anne-Laure Bergère. Ce renfort sera bienvenu pour rendre la charge de travail de chacun des dix magistrats du siège, des trois parquetiers et des 37 personnels de greffe, plus raisonnable et supportable.

Une année 2025 difficile

Raisonnables et supportables, c'est tout le contraire du premier semestre 2025. Le tribunal fonctionnait alors avec 25 % de postes vacants parmi les magistrats du siège, et un manque d'effectif également au greffe.

La situation est rentrée dans l'ordre en septembre avec de nouvelles affectations, mais la présidente du tribunal a tenu à souligner les conséquences de cette période sur la qualité de traitement des dossiers. Pour autant, nous n'avons pas rendu 25 % de décisions en moins, loin de là. Cette situation illustre parfaitement le manque de moyens humains et financiers de notre institution, dont le fonctionnement repose avant tout sur les bonnes volontés et le dévouement de son personnel .

